

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 2 février 2015, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1, s'est présenté à 20h05

Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2, et monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3, se sont présentés à 20h10

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

Trois (3) personnes assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**
 - 3.2 Séance extraordinaire du 8 décembre 2014**
 - 3.3 Séance extraordinaire du 11 décembre 2014**
 - 3.4 Séance extraordinaire du 17 décembre 2014**
 - 3.5 Séance ordinaire du 13 janvier 2015**
- 4. Présentation et acceptation des comptes**
- 5. Rapport de la voirie**
 - 5.1 Génie civil MRC**
- 6. Rapport du service d'urbanisme**
 - 6.1 Avis de motion « Qualité de vie »**
 - 6.2 Avis de motion « crédit de taxes foncières »**
 - 6.3 Avis de motion « matières résiduelles PGMR MRC**

- 7. Rapport service incendie**
 - 7.1 Protocole d'entente avec la MRC**
- 8. Varia**
 - 8.1 Les P'tits Léandre (demande Northland Power)**
 - 8.2 Les P'tits Léandre (Fête de l'hiver)**
 - 8.3 École St-Léandre (transport scolaire)**
 - 8.4 Compteurs intelligents Hydro-Québec**
 - 8.5 Pacte rural 2015**
 - 8.6 Serres et Jardins**
- 9. Période de questions**
- 10. Clôture de l'assemblée.**

////////////////////////////////////

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

Le maire fait lecture de la prière, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h03.

2. Adoption de l'ordre du jour

1502-01

Il est proposé par monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire tenue le 1 décembre 2014

3.2 Séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2014

3.3 Séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2014

3.4 Séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2014

3.5 Séance ordinaire tenue le 13 janvier 2015

1502-02

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances suivantes, le tout tel que déposé :

- Séance extraordinaire tenue le 1 décembre 2014
- Séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2014
- Séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2014
- Séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2014
- Séance ordinaire tenue le 13 janvier 2015

4. Présentation et acceptation des comptes.

1502-03

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay
Et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au 31 janvier 2015 au montant de 17 236.06 \$ et d'en autoriser le paiement;

D'accepter la liste des comptes payés au 31 janvier 2015 au montant de 67 198.53 \$.

Le montant total des dépenses autorisées du mois de janvier 2015 est de 84 434.59 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses ainsi que celles prévues aux résolutions du présent procès-verbal.

*Benedict Fortin, Directeur général et
secrétaire-trésorier*

5. Rapport de la voirie.

La reddition de compte TECQ 2010-2013 a été complétée et acheminée au ministère. Des ajouts et corrections ont été apportés pour refléter les dépenses réelles admissibles et encourues pour la période établie.

Une deuxième rencontre s'est tenue avec MM. Bélanger et Savard dans le dossier du décompte définitif des travaux de pavage du Rang 6 Est. Des développements sont attendus prochainement.

5.1 Service de génie civil MRC

1502-04

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Léandre dénonce son insatisfaction du service de génie civil de la MRC plus particulièrement quant au dossier du Rang 6 Est où plusieurs anomalies ont été détectées lors de l'étude des plans et devis soumis ainsi que dans la production de données devant servir à l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Léandre a dépassé sa banque d'heures normalement allouée pour le service de génie civil tout en ne recevant aucun résultat tangible en retour. D'ailleurs, la municipalité a retenu les services d'une firme extérieure en sus de la banque d'heures allouées;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Léandre n'entrevoit pas la réalisation de travaux d'infrastructure d'importance pour les années à venir;

ATTENDU QUE certaines municipalités souhaitent se prévaloir des services de génie civil de la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre offre sa banque d'heures du service de génie civil à quelconque municipalité manifestant son intérêt.

6. Rapport du service d'urbanisme

Sept (7) dossiers. 2 permis émis / 2 demandes de cabanes à sucre à l'étude / 2 dossiers de droits acquis / 1 demande de garage en traitement.

6.1 Avis de motion « Qualité de vie »

Avis de motion est par la présente donné par madame Andrée Blouin qu'un règlement portant le numéro 297 et concernant la « Qualité de vie », sera déposé à une séance subséquente pour adoption définitive.

6.2 Avis de motion « crédits de taxes foncières »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Clarence Lévesque qu'un règlement portant le numéro 298 prévoyant les conditions de revitalisation et des modalités accordant un crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions d'habitation unifamiliales, sera déposé à une séance subséquente pour adoption.

6.2 Avis de motion «matières résiduelles PGMR MRC»

1502-05

Il est proposé par monsieur Steve Bernier
et unanimement résolu de reporter cet item à une séance subséquente.

7. Rapport du service d'incendie

7.1 Protocole d'entente avec la MRC La Matanie

1502-06

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie ne respecte pas le protocole d'entente conclu avec la municipalité de Saint-Léandre en matière de protection contre les incendies notamment par l'absence d'un camion-citerne à la caserne de Saint-Léandre, et ce, depuis juillet 2014;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie néglige ou refuse de produire l'information requise par le *Service d'inspection des assureurs incendie et consultation aux municipalités*. Or, un préjudice sérieux envers la municipalité s'en suit et une réclamation évaluant le coût du préjudice subi devra être produite et signifiée à la MRC de La Matanie;

ATTENDU QUE la MRC de la Matanie informait l'ensemble des participants, à la présentation des prévisions budgétaires 2015 du service d'incendie, qu'aucun camion-citerne n'est prévu à la caserne de Saint-Léandre;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre

Et unanimement résolu que Me Denis Tremblay de l'étude *Tremblay & Tremblay* soit mandaté pour :

1. Démontrer le préjudice que subi la municipalité de Saint-Léandre quant au non-respect des modalités du protocole d'entente en matière de service incendie avec la MRC de La Matanie ainsi que le défaut d'exécution ou de production des documents requis pour satisfaire les exigences du *Service d'inspection des assureurs incendie et consultation aux municipalités*;
2. Quantifier le préjudice que subi la municipalité de Saint-Léandre par le défaut d'exécution ou de production des documents requis pour satisfaire les exigences du *Service d'inspection des assureurs incendie et consultation aux municipalités* de même que le non-respect du protocole d'entente en matière de service incendie avec la MRC de La Matanie;
3. Signifier l'avis dudit préjudice à la MRC de La Matanie et de procéder à son recouvrement sans aucun autre délai ni avis à cette fin;
4. Que toutes communications résultantes de la présente procédure soient acheminées à la municipalité de Saint-Léandre pour tenir le conseil informé de tout progrès dans ce dossier;
5. Mandater un huissier pour signifier les avis ou même de récupérer les documents requis ou pour toutes autres mesures ou interventions jugées nécessaires.

Que le conseil n'autorise pas le paiement du dernier versement de la quote-part en matière de protection incendie pour l'année fiscale 2014;

Que le conseil exige que la quote-part 2015 en matière de protection incendie soit modifiée pour refléter le service actuellement offert à la municipalité de Saint-Léandre vu le non-respect des modalités du protocole d'entente.

8. Varia

8.1 Les P'tits Léandre (demande Northland)

MM. Ghislain Lamarre et Steve Bernier se retirent de la Table de discussion du conseil.

1502-07

Il est proposé par madame Andrée Blouin
Et unanimement résolu d'appuyer la demande du comité « Les P'tits Léandre » logée après de Northland Power;

Que le conseil endosse la nature de la demande surtout que la rémunération d'employée est importante pour la survie et la pérennité du service.

8.2 Les P'tits Léandre (Fête de l'Hiver)

MM. Ghislain Lamarre et Steve Bernier se retirent de la Table de discussion du conseil.

1502-08

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'autoriser le comité « Les P'tits Léandre » à utiliser les terrains municipaux pour les festivités de la Fête de l'Hiver notamment :

- Circuit de course de traîneaux à chiens
- Feux de joie et d'artifices

Que la municipalité demande un permis de brûlage auprès du service d'incendie;

Que les aires extérieures soient nettoyées et remises en état.

8.3 École Saint-Léandre (transport scolaire)

1502-09

Il est proposé par monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 600 \$ à l'École Saint-Léandre pour le transport en lien avec les activités nautiques des élèves;

Que le paiement soit effectué sur présentation des pièces justificatives.

8.4 Compteurs intelligents Hydro-Québec

1502-10

Il est proposé par madame Andrée Blouin
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre avise Hydro-Québec qu'elle n'endosse pas la mise en service des compteurs intelligents ni des routeurs y reliés pour le territoire de la municipalité.

8.5 Pacte rural 2015

Un point d'information pour aviser la population qu'une rencontre explicative des modalités du « pacte rural 2015 » aura lieu à Baie-des-Sables le mardi 3 février et le 5 février à Matane.

8.6 Comité « Serre et Jardin »

M. Ghislain Lamarre se retire de la Table de discussion du conseil.

1502-11

Il est proposé par monsieur Doris Saucier

Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre appuie la démarche du comité « Serre et Jardin » auprès de Northland Power intitulée « Potées fleuries et autres »;

Que la municipalité avise le comité qu'elle effectuera l'arrosage des « potées fleuries » dès 2015 et pour les années subséquentes;

La présente résolution abroge une partie de la résolution 1407-11 de la prise en charge de la municipalité à l'égard de la revitalisation du village à l'égard des fleurs.

9. Période de questions

- 1) Si Northland Power n'accorde pas d'argent pour l'achat de fleurs est-ce que la municipalité pourrait absorber ces coûts ?

10. Clôture de l'assemblée

1502-12

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Doris Saucier propose la levée de l'assemblée à 21h40.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire